

Oui, la réponse des défenseurs de la vie ne doit pas se faire attendre !

Mon coupon-réponse

Cher Marc Balestrieri,

→ **Oui !** je signe et vous envoie aujourd'hui même mon Certificat de blâme à M. Philippe Douste-Blazy dans lequel je lui fais part de mon indignation pour l'arrêté qu'il a signé en autorisant l'avortement chimique à domicile. Je lui demande aussi qu'un grand débat soit ouvert sur les méfaits de l'avortement chimique par la pilule abortive RU 486.

→ **Oui !** Je sais que ma contribution financière est aussi nécessaire pour que Droit de Naître puisse s'engager efficacement dans cette bataille. C'est pourquoi je vous fais parvenir mon meilleur don de :

A renvoyer à : Droit de Naître
39 avenue Pasteur - 92400 Courbevoie
Tél. : 01 49 05 48 99 – Fax : 01 47 68 84 79
www.droitdenaitre.org

Merci de votre aide. Le chèque est à rédiger au nom de Droit de Naître.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous pouvez obtenir la modification des informations vous concernant sur simple demande écrite de votre part. L'association Droit de Naître peut être amenée à communiquer vos coordonnées à d'autres organismes agréés par elle. Vous pouvez également vous y opposer en nous écrivant.

Ne pas détacher, notre secrétariat s'en chargera.

Pétition à M. Philippe Douste-Blazy, ministre de la Santé

Monsieur le Ministre,

En date du 28 juillet dernier, vous avez signé un arrêté ministériel qui autorise désormais les médecins libéraux à prescrire à leurs patientes enceintes la Mifégyne – le RU-486 – dans leur propre cabinet et cela jusqu'à la fin de la 7^e semaine d'aménorrhée.

Vous avez aussi augmenté de 30% le prix forfaitaire payé par l'Etat pour l'avortement.

Avec tout mon respect, je tiens à vous faire part de mon indignation pour ces mesures. Rien ne vous obligeait à signer cet arrêté. **En faisant cela, M. le Ministre, vous avez pris une très grande responsabilité, celle de banaliser la mort.**

En considérant ...

1. que, depuis son introduction sur le marché français, la pilule chimique RU-486 a été utilisée pour **sacrifier plus d'un million d'enfants à naître** ;

2. qu'avec cette pilule, **le lobby de l'avortement veut faire croire aux Français que l'avortement n'est ni vu ni connu, facile et sans « bavures »** ;

3. que **la pilule RU-486**, en stoppant le mécanisme d'alimentation de l'enfant à naître et en entraînant sa mort par inanition :

— **est dangereuse aussi pour les femmes**, causant souvent des saignements graves, des nausées,

des vomissements ainsi que des crises cardiaques, et mettant en risque de futures grossesses.

— **entraîne toujours un épouvantable traumatisme pour la mère** qui doit « vivre » avec son bébé agonisant pendant deux jours, sinon plus.

... je vous demande, en tant que citoyen et électeur, que soit ouvert un grand débat sur les méfaits de l'avortement chimique par la pilule abortive RU 486.

Car la France ne peut se permettre de banaliser encore davantage l'avortement. L'avortement, quelle qu'en soit la méthode, n'est pas une procédure simple et il est loin d'être dépourvu de complications. **L'avortement chimique par le RU 486 est non seulement mortel pour l'enfant à naître, mais aussi dangereux pour les femmes.**

Certain que vous aurez à coeur – dans un esprit d'ouverture – de promouvoir ce débat, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération

Fait à :

Le :

Signature :

Nom et adresse : (facultatif)